

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUQUES

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL : 27

EN EXERCICE : 27

AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION : 23

Date de la convocation : le 09 février 2023

Date de mise en ligne : 22 février 2023

Séance du 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Eric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLAWSKI, Mme JOUVIN, Mme DE LAURADOUR, M. RADA KOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, M. RENAULT, Mme MOUTON- PLOUHINEC, Mme CASPERS, Mme REICHLIN, M. CARRERE, Mme BADROUILLARD, M. BOMO, M. GORRIS, M. LEBRE, Mme SANTACROCE, M. ALLANCHE,

Bons de pouvoir : Mme AUSTRUY à M. GARCIN, Mme SENANTE à Mme JOUVIN, M. BRUNET à M. GORRIS,

Etaient absents excusés : M. BERTRAND, M. GUERN, Mme MONDEJAR,

Etait absent : M. BOIRON,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RADA KOVITCH

N°4_DEL_2023 OBJET: Délibération portant sur le débat d'orientation budgétaire de la Commune de Jouques – exercice budgétaire 2023

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération,

Monsieur le Maire présente les éléments de contexte et d'analyse, préfigurant les orientations budgétaires de l'exercice 2023.

Le débat est ouvert sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2023, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

A l'issue des échanges, le rapport est donc mis au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20230215-4_DEL_2023-

PREND ACTE de la tenue des débats relatifs aux orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2023,

APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération,

DIT que la présente délibération, certifiée conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Prefecture

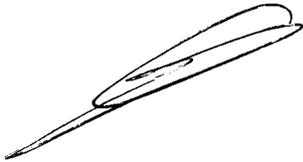
Fait et délibéré en séance les jour, mois an susdits, JOUQUES le 15 février 2023,

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES

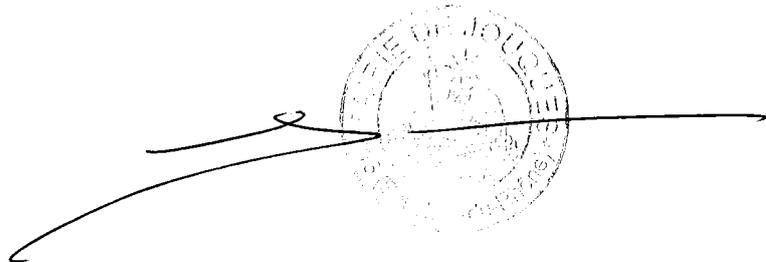
Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera transmis au représentant de l'état
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Le Secrétaire de séance
Olivier RADAKOVITCH



Le Maire
Eric GARCIN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20230215-4_DEL_2023-